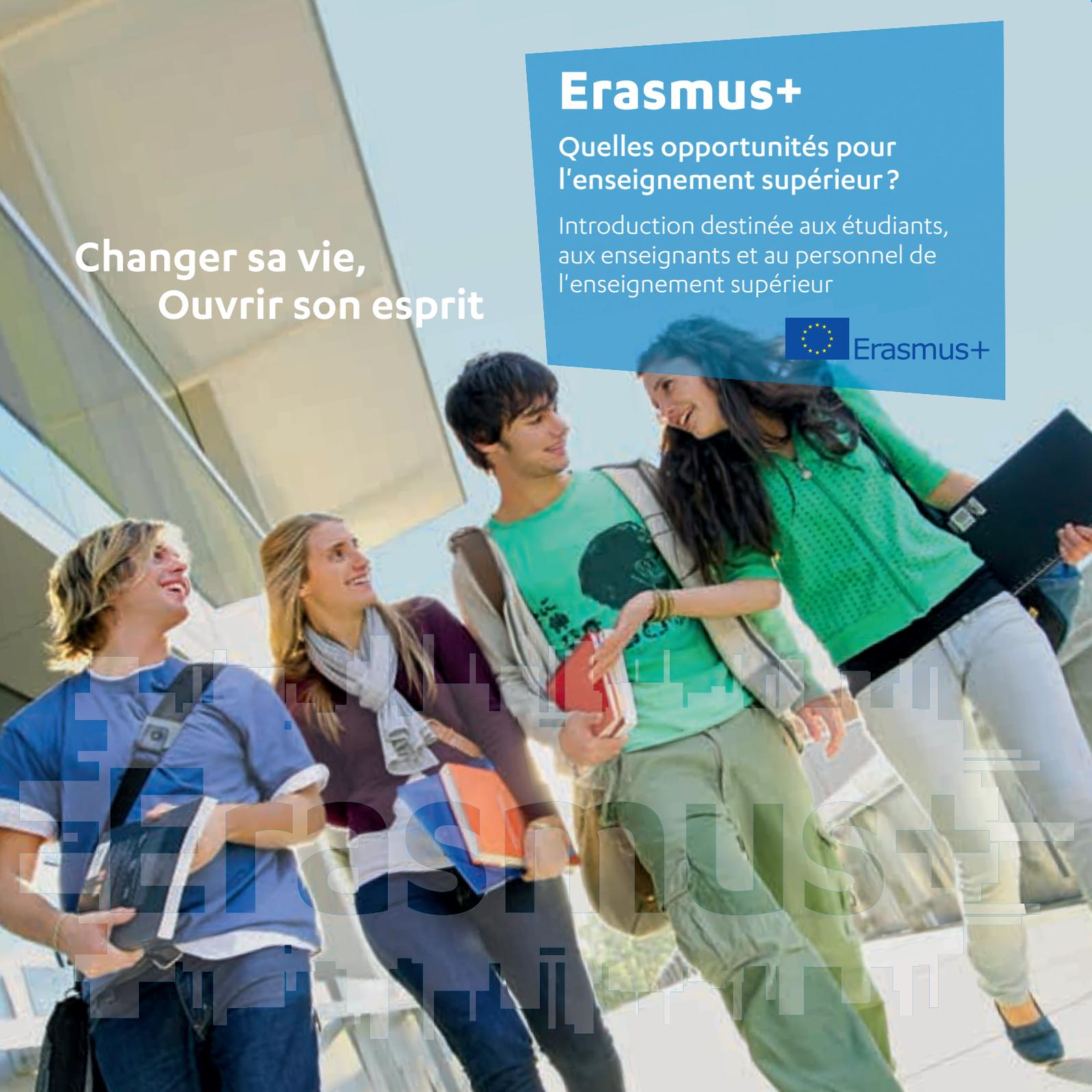


**Changer sa vie,
Ouvrir son esprit**

Erasmus+

**Quelles opportunités pour
l'enseignement supérieur?**

Introduction destinée aux étudiants,
aux enseignants et au personnel de
l'enseignement supérieur



The background of the entire image is a blurred, blue-tinted photograph of several people walking away from the camera in what appears to be a hallway or a public space. The figures are out of focus, creating a sense of movement and depth.

Êtes-vous...

Un étudiant ou jeune diplômé?

Un chercheur?

Un assistant ou professionnel de l'enseignement

Un président d'université ou un décideur

Membre d'une entreprise ou autre organisme

Jetez un œil



supérieur?

en matière d'enseignement supérieur?

s'intéressant à l'enseignement supérieur?

à cette brochure!

Son contenu peut vous intéresser...

Sommaire

Introduction 06

Quelles nouveautés pour l'enseignement supérieur? 08

1re partie :

Amélioration et élargissement des possibilités de mobilité dans

l'enseignement supérieur 10

Mobilité des étudiants et du personnel 12

Mobilité des étudiants – Masters communs 18

Prêts Erasmus+ de niveau master 20

2e partie :

Encourager la coopération entre éducation, recherche et entreprise 22

Partenariats stratégiques 24

Alliances de la connaissance 26

Projets de renforcement des capacités 28

3e partie :

Soutien à la réforme des politiques 30

Activités de soutien des politiques 32

Activité spécifique : Jean Monnet 34

Informations destinées aux candidats 36





aire

Introduction

Pourquoi avons-nous besoin d'Erasmus+ ?

L'éducation et la formation sont essentielles à la création d'emplois et à l'accroissement de la compétitivité de l'Europe. Le monde évolue vite et les systèmes d'éducation doivent se moderniser, s'adapter à de nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage et prendre part à l'émergence de nouvelles opportunités. L'Europe se doit de fournir à ses citoyens l'éducation, les compétences et la créativité dont ils ont besoin dans une société de la connaissance comme la nôtre. C'est la raison pour laquelle Erasmus+ jouera un rôle déterminant dans la réalisation de ces objectifs.

Informations-clés

4 000 000

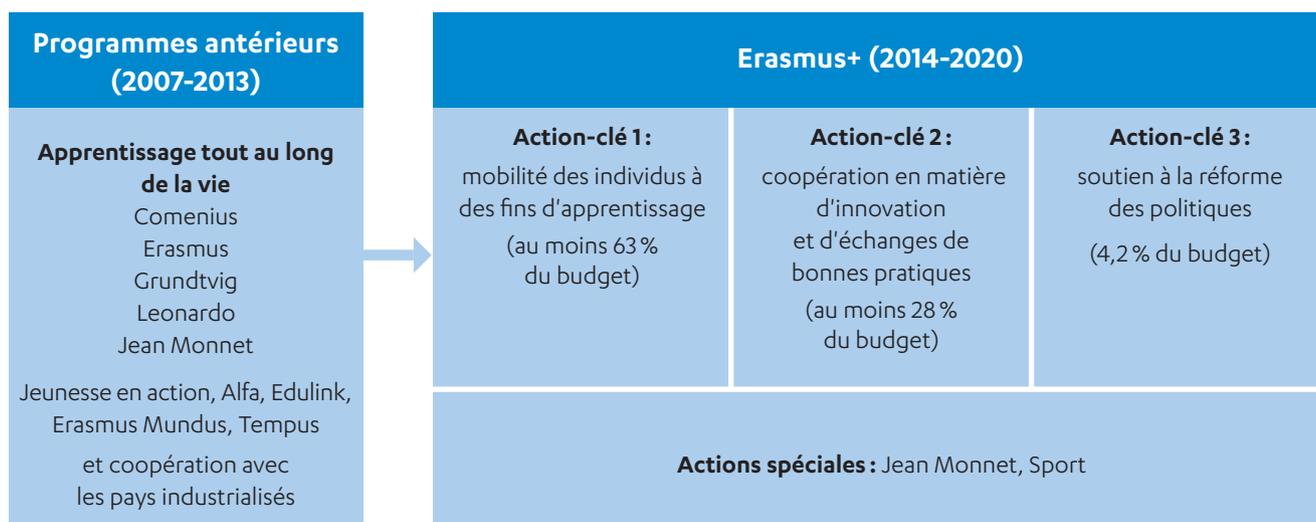
Erasmus+ financera les études, la formation, le volontariat ou l'enseignement à l'étranger de plus de 4 millions de personnes

14,7 milliards d'euros

Le budget a été augmenté de 40 % par rapport aux programmes antérieurs – Il atteint au total 14,7 milliards d'euros (2014-2020)

Comment s'articule Erasmus+ ?

Erasmus+ est un vaste programme apportant des possibilités à l'échelon européen dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Il remplace plusieurs programmes pour n'en faire qu'un, d'accès plus facile, et avec des règles de candidature simplifiées. Ce nouveau programme adopte également une structure unifiée reposant sur trois « Actions-clés » très claires expliquant les activités financées. Cette brochure vous présente en détail les activités concernant l'enseignement supérieur dans le cadre de chaque Action-clé.



Quels pays peuvent participer ?

Les **pays participant au programme** Erasmus+ sont les 28 États membres de l'Union européenne ainsi que les pays ayant signé un accord de participation à Erasmus+. Tous les autres pays sont des **pays partenaires pouvant prendre part à plusieurs actions d'Erasmus+**.

Quel intérêt pour vous ?

Cette brochure vous fera connaître les principales possibilités offertes dans le domaine de l'enseignement supérieur et comment en bénéficier.

Si les financements européens sont pour vous une nouveauté, cette brochure représente une introduction idéale. Si vous avez déjà participé à Erasmus, cette brochure vous familiarisera avec les nouveaux aspects passionnants d'Erasmus+. Si vous désirez découvrir d'autres possibilités qu'offre Erasmus+, consultez le site web d'Erasmus+ :

ec.europa.eu/erasmus-plus

Quelle nouveauté pour l'enseignement supérieur ?

L'Union européenne (UE) a établi un calendrier ambitieux de modernisation et d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Voici un aperçu des domaines prioritaires dans l'enseignement supérieur et des modes de contribution d'Erasmus+ à la réalisation de ces objectifs.

2 000 000+

Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

L'UE désire porter à 40 % la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur et faire en sorte qu'au moins 20 % des étudiants effectuent un séjour d'études ou un stage à l'étranger, d'ici 2020.

C'est pourquoi Erasmus+ va financer :

2 millions d'étudiants dans les pays participant au programme Erasmus+

135 000 autres étudiants venant de pays partenaires d'Erasmus+ ou s'y rendant

Environ **300 000** membres du personnel de l'enseignement supérieur

200 000 prêts aux étudiants en master

25 000 bourses de masters communs



Inclusion

L'enseignement supérieur est un moyen de mobilité sociale et l'UE agit afin que les opportunités européennes soient accessibles à ceux qui en ont le plus besoin.

C'est pourquoi Erasmus+ fournit :

un meilleur **soutien linguistique** aux individus participant à un échange à l'étranger

un soutien adapté aux personnes ayant des **besoins spécifiques**

un soutien accru aux participants issus de **milieux défavorisés** et situés dans des **zones rurales et reculées**

une **garantie de prêt** afin d'aider les étudiants à financer leur master européen



Ouverture sur le monde

L'UE souhaite encourager une coopération plus étroite entre établissements d'enseignement supérieur du monde entier.

C'est pourquoi Erasmus+ :

assure la promotion de l'internationalisation des universités européennes et renforce les compétences des pays partenaires par des possibilités de mobilité et de coopération institutionnelle accrues en vue d'inclure des organismes extérieurs à l'UE



Qualité

L'UE désire améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et de l'ensemble de ses activités en Europe.

C'est pourquoi Erasmus+ :

renforce la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) et incite à la conclusion de nouveaux accords plus structurés entre établissements et participants

accroît la palette des activités de mobilité accessibles aux étudiants, au personnel et aux jeunes diplômés



Innovation

L'Europe a besoin d'une coopération plus étroite entre institutions, entreprises et partenaires sociaux afin d'accroître sa capacité d'innovation.

C'est pourquoi Erasmus+ finance :

25 000 Partenariats stratégiques entre plus de 125 000 établissements, qui créent des alliances à l'intérieur du secteur éducatif et avec des partenaires extérieurs

150 Alliances de la connaissance entre 1500 établissements d'enseignement supérieur et entreprises

1 000 projets de renforcement des capacités entre établissements d'enseignement supérieur de pays participant au programme et pays partenaires



Impact

L'UE veillera à ce que les financements européens aient un impact direct sur l'excellence de l'enseignement.

C'est pourquoi Erasmus+ génère :

un impact individuel en offrant davantage de possibilités de développement personnel élargissant les perspectives d'emploi

un impact institutionnel en aidant les établissements à enseigner des compétences d'avenir et à accroître leur internationalisation

un impact sur les politiques en traitant de manière plus étroite les priorités politiques



1re partie :

Amélioration et élargissement des possibilités de mobilité dans l'enseignement supérieur

Cette première partie traite des possibilités qu'offre l'**Action-clé 1 d'Erasmus+ : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage**.

Elle décrit comment les étudiants, assistants et autres membres du personnel de l'enseignement supérieur peuvent améliorer leur développement personnel et professionnel en étudiant et en effectuant des stages à l'étranger.

Ces activités ont été largement étendues dans le cadre d'Erasmus+. En fait, d'ici à 2020, l'UE compte doubler la proportion d'étudiants effectuant à l'étranger une période d'études ou de stage, pour la porter à 20%.

L'une des priorités des États membres et des établissements d'enseignement supérieur est d'assurer la reconnaissance des crédits obtenus à l'étranger. La Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur renforce cet aspect en mettant l'accent sur « l'avant, le pendant et l'après » d'un échange de mobilité, sur des accords mieux structurés entre établissements et sur un renforcement des accords d'apprentissage.

Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Avantages pour les établissements d'enseignement supérieur :

Au-delà de la promotion de la mobilité des étudiants et du personnel, Erasmus+ aide les établissements d'enseignement supérieur à se moderniser et à adopter des perspectives plus internationales.

Les universités ayant pris part au programme Erasmus précédent sont devenues plus internationales au monde extérieur : elles ont réaménagé leurs cursus, leurs méthodes d'enseignement et leurs structures de soutien afin d'attirer les étudiants étrangers et de nouer de nouveaux partenariats avec des établissements étrangers.

La participation active à des échanges de personnel permet aux établissements d'enseignement supérieur d'accroître la qualité de leur enseignement et d'élargir leur renommée. Ces échanges peuvent aussi déboucher sur de nouvelles coopérations avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

Erasmus+ contribuera à cette modernisation non seulement en intensifiant la mobilité, mais aussi en fournissant aux établissements d'enseignement supérieur l'occasion de rayonner hors d'Europe et de pratiquer des échanges d'étudiants et de personnel avec le reste du monde.

L'université de Vilnius (VU)

VU est la plus grande université de Lituanie. Lors de sa première participation à Erasmus, en 1999, elle proposait 50 cours dispensés en anglais. Aujourd'hui, elle en propose plus de 500.

Tous les programmes de licence (Bachelor) proposent des études à l'étranger et intègrent des stages dans leurs cursus.

VU a été également la première coordinatrice d'un cours Erasmus Mundus dans les pays baltes.



Avantages pour les étudiants

Depuis 1987, plus de 3 millions d'étudiants de l'enseignement supérieur ont effectué un séjour Erasmus à l'étranger (33 pays au total).

Les étudiants des pays participant au programme et pays partenaires peuvent participer à partir de leur deuxième année d'études.

Un stage Erasmus+ est envisageable dès la première année dans le supérieur et au-delà du diplôme.

Certains étudiants peuvent bénéficier d'une bourse finançant le voyage et la vie sur place. Les étudiants ayant des besoins spécifiques peuvent recevoir un financement supplémentaire, de même que les étudiants issus de milieux défavorisés ou de zones rurales et reculées. Les étudiants sont dispensés de frais de scolarité dans l'établissement d'accueil.

Avant leur départ, les étudiants reçoivent un accord d'apprentissage définissant leur programme d'études ou leur stage. Ils reçoivent aussi une Charte de l'étudiant établissant leurs droits et devoirs.

À la fin du séjour, l'établissement d'accueil doit confirmer que le programme a bien été suivi.

L'établissement d'origine situé dans un pays participant au programme doit accorder une reconnaissance intégrale aux activités suivies, de préférence en recourant au Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS). Il enregistrera également la période de mobilité dans le Supplément au diplôme.

La mobilité de crédits des étudiants Erasmus+ comprend désormais une composante internationale couvrant la mobilité des étudiants et du personnel vers et depuis les pays partenaires du monde entier, à tous les niveaux de l'enseignement supérieur.

Pour de plus amples informations, les étudiants sont invités à s'adresser au service international de leur établissement.

« Le fait d'étudier dans une université étrangère a ouvert mes horizons dans mon domaine d'études et m'a procuré une expérience que très peu de gens ont eu l'occasion de vivre. »

Robert Bye

Étudiant britannique, à propos de son séjour d'études Erasmus de 10 mois en design industriel à l'Université de technologie de Delft, aux Pays-Bas

La mobilité de crédits des étudiants en quelques mots

- Durée des études : 3-12 mois
- Durée du stage : 2-12 mois
- Il est possible de combiner études et stage
- Les diplômés peuvent effectuer un stage dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme
- Des bourses sont disponibles pour les 3 cycles (cycle court/ licence, master et doctorat) dans toutes les disciplines
- Le montant de la bourse dépend du pays de destination
- Des bourses complémentaires peuvent être accordées aux étudiants ayant des besoins spécifiques, issus de milieux défavorisés ou de zones rurales et reculées

Avantages pour le personnel

La mobilité du personnel est très appréciée depuis son apparition en 1997. Le programme Erasmus précédent a permis plus de 300 000 échanges de personnel. La mobilité du personnel peut inclure l'enseignement, la formation et la possibilité, pour des établissements d'enseignement supérieur, d'inviter des professionnels en entreprise à enseigner.

La mobilité du personnel contribue au développement personnel et professionnel de ces employés. Elle favorise également la modernisation de l'enseignement supérieur par l'intermédiaire de la coopération entre établissements.

La présence de personnel enseignant étranger offre aux étudiants la possibilité de bénéficier de nouvelles approches et méthodes pédagogiques, et de recevoir parfois un enseignement dans une langue étrangère.

Les enseignants découvrent des perspectives différentes, nouent de nouveaux contacts et enrichissent leur réseau professionnel.

Les conférenciers issus du monde de l'entreprise apportent aux étudiants un point de vue souvent inédit et peuvent mettre sur pied des stages pour étudiants ou des formations destinées aux enseignants.

Les enseignants et autres membres du personnel de l'enseignement supérieur peuvent recevoir une formation à l'étranger, dans une entreprise ou un autre établissement d'enseignement. Un tel séjour permet de stimuler et accroître les coopérations.

Le personnel de l'enseignement supérieur souhaitant de plus amples informations est invité à se renseigner auprès du service international de son établissement.

« **Même si l'on croit connaître la culture du pays d'accueil, l'immersion offre d'incroyables occasions d'apprendre** »

Rumyana Todorova

Vice-rectrice en charge des relations internationales de l'université de Choumen, en Bulgarie

A woman with short brown hair, wearing a light blue button-down shirt and dark pants, stands in a museum or educational space. She is pointing towards a large, red, three-dimensional model of a DNA double helix. The model is mounted on a wall and has several black lines with circular ends extending from it. In the background, there are other educational displays, including a vertical red banner with Chinese characters and a white silhouette of a person. The floor is made of light-colored wood.

La mobilité du personnel en quelques mots

- Le personnel de l'enseignement supérieur peut se former ou enseigner à l'étranger
- Période de mobilité pour les pays participant au programme : de 2 jours à 2 mois (durée de trajet exclue)
- Période de mobilité pour les pays partenaires : de 5 jours à 2 mois
- Les conférences à l'étranger doivent inclure au moins 8 heures d'enseignement
- Les professionnels en entreprise sont encouragés à enseigner dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger

Mobilité des étudiants – Masters communs

Les établissements d'enseignement supérieur sont susceptibles de recevoir un financement relatif à des programmes de masters communs d'excellence visant à attirer les meilleurs étudiants du monde entier.

Les cursus de masters communs Erasmus Mundus sont assurés par un consortium international d'établissements d'enseignement supérieur et par d'autres partenaires du domaine de l'éducation et extérieurs.

Tous les établissements d'enseignement supérieur participants doivent délivrer des masters.

Le diplôme accordé dans le cadre du programme des masters communs doit être intégralement reconnu par les autorités nationales des pays où se trouvent les établissements d'enseignement supérieur.

Pour postuler à la participation à un master commun, contactez le consortium via :

<http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/jointmasterdegrees>

Astuce !

Il existe aussi un financement destiné aux programmes de doctorats communs via les Actions Marie Skłodowska-Curie, dans le cadre du programme de recherche Horizon 2020.

Pour plus de détails, consultez **<http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/>**.

Après avoir obtenu son master Erasmus Mundus Master EUROMIME (Master européen d'ingénierie des médias pour l'éducation), Youssef Achaaoud, Marocain, a travaillé dans le cadre d'un projet de radio éducative à l'Académie régionale d'éducation et de formation d'Agadir, la seule du genre au Maroc.

Depuis 2012, Youssef travaille au Centre régional d'alphabétisation et d'éducation non formelle d'Agadir.

Les masters communs en quelques mots

- Les masters communs sont des programmes d'études de haut niveau, intégrés et internationaux, représentant 60, 90 ou 120 crédits du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS).
- Ils sont proposés par des établissements d'enseignement supérieur de pays participant au programme et/ou de pays partenaires, afin d'attirer les meilleurs étudiants du monde entier.
- Il existe déjà quelque 150 masters communs d'excellence, qui continueront à recevoir des financements par le biais d'Erasmus+.
- Les étudiants suivent un programme de master dans au moins deux établissements de pays participant au programme, reçoivent des bourses compétitives et obtiennent des diplômes communs ou multiples.

Prêts Erasmus+ de niveau master

Le mécanisme de garantie de prêt étudiant permet aux étudiants de demander un prêt en vue de financer leur master à l'étranger.

Il a été institué en coopération avec le regroupement de la banque européenne d'investissement (BIE), et les étudiants peuvent solliciter ce prêt que leur pays d'origine le propose ou pas.

Les banques ou organismes de prêt aux étudiants participants seront sélectionnés par le regroupement de la BIE et devront proposer aux étudiants des prêts à taux d'intérêt réduit et un délai avant début de remboursement pouvant atteindre deux ans après l'obtention du diplôme. Ce mécanisme assure une garantie partielle en cas de défaut de remboursement pour les banques

ou organismes de prêt des pays participant au programme. Cette garantie diminuera le risque que représentent pour les institutions financières les prêts à des candidats ne faisant pas partie de leur clientèle habituelle.

Des intermédiaires financiers seront sélectionnés afin de mettre en œuvre les prêts étudiants Erasmus+ dans les pays participant au programme. Ces intermédiaires financiers seront responsables de l'évaluation des demandes de prêt individuelles, de l'attribution des prêts et de la collecte des remboursements.

Dès qu'ils seront disponibles, les noms des organismes prêteurs seront publiés sur le site web d'Erasmus+ : ec.europa.eu/erasmus-plus

Les prêts en quelques mots

- Les étudiants pourront demander un prêt à taux préférentiel dans le cadre de leur master à l'étranger
- Les étudiants pourront emprunter jusqu'à 12 000 € pour un cursus d'un an ou jusqu'à 18 000 € pour un cursus de deux ans
- Les étudiants intéressés sont invités à contacter les banques ou organismes de prêt aux étudiants nationaux participants





2e partie :

Incitation à la coopération entre éducation, recherche et entreprise

Cette deuxième partie traite des possibilités qu'offre l'**Action-clé 2 d'Erasmus+ : Projets de coopération**.

La contribution de l'enseignement supérieur à l'emploi et à la croissance peut être accrue par des liens étroits entre éducation, recherche et entreprises et par le renforcement de la coopération avec d'autres secteurs de l'éducation et de la formation.

Cette partie décrit les activités stimulant l'entrepreneuriat et la créativité dans toutes les disciplines et tous les cycles (licence, master et doctorat). Elle présente également les possibilités de soutien à l'innovation dans l'enseignement supérieur par le biais d'environnements d'apprentissage interactifs, d'infrastructures de transfert des connaissances et de mesures de développement des compétences visant à aider la modernisation de l'enseignement supérieur dans différentes régions du monde.

Les projets de coopération de l'Action-clé 2 ont des effets positifs et durables sur les participants, leurs organismes et les systèmes politiques.

Partenariats stratégiques

Les Partenariats stratégiques soutiennent des organismes de divers domaines afin qu'ils collaborent et implémentent des pratiques innovantes aboutissant à un enseignement, une formation, un apprentissage et des propositions pour la jeunesse de grande qualité.

Ces partenariats aideront à apporter le changement, non seulement dans les organismes participant directement à cette action, mais aussi dans les systèmes d'enseignement supérieur, par le partage de l'apprentissage et des bonnes pratiques émergentes. Ils couvriront la mise en place d'activités telles que :

- le développement et la fourniture de **modules d'études, de programmes et cursus communs** entre membres de partenariats de différents pays, disciplines et secteurs (public/privé), pour être en adéquation avec le marché de l'emploi
- des activités reposant sur des projets et rassemblant des entreprises et des étudiants/personnel d'établissements d'enseignement supérieur
- l'exploitation plus efficace **de la mobilité virtuelle, des ressources éducatives ouvertes et des TIC, afin de mettre en place des approches innovantes de l'enseignement**
- l'intégration de **l'apprentissage à distance, à temps partiel et modulaire à l'offre d'enseignement supérieur**
- le renforcement de l'engagement des établissements d'enseignement supérieur vis-à-vis des autorités locales/régionales et des parties intéressées appartenant à la société civile
- le renforcement de la coopération entre les secteurs de l'éducation formelle, non-formelle et de la formation
- l'amélioration des méthodes et outils de conseil et de coaching et les services de soutien aux étudiants



Les Partenariats stratégiques en quelques mots

- Projets : 2-3 ans
- Financement : jusqu'à 300 000 euros pour 2 ans ou 450 000 euros pour 3 ans

Soutien à une coopération accrue entre :

- établissements d'enseignement supérieur
- enseignement supérieur et autres secteurs de l'éducation
- enseignement supérieur et marché du travail

Objectifs :

- amélioration de la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement
- développement de cursus nouveaux et innovants
- maîtrise du potentiel qu'offrent les plates-formes de collaboration virtuelle et les autres ressources éducatives ouvertes

Les activités peuvent aussi inclure ce qui suit :

- mobilité mixte des étudiants (mobilité physique de moins de 2 mois et mobilité virtuelle)
- événements communs de formation du personnel et programmes d'études intensifs (5 jours à 2 mois)
- affectations à des postes d'enseignement ou de formation à long terme (2 à 12 mois)

Les Partenariats regroupent au minimum 3 organismes de 3 pays participant au programme.

Alliances de la connaissance

Les Alliances de la connaissance renforcent les capacités de l'Europe en matière d'entrepreneuriat et encouragent l'innovation dans l'enseignement supérieur, les entreprises et, plus généralement, l'environnement socioéconomique.

Avec les Alliances de la connaissance, les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises coopèrent en vue d'encourager l'innovation par :

- le développement de méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes
- l'organisation de programmes et activités de formation continue
- le renforcement des échanges, des flux et de la création de connaissances en commun
- le développement de solutions pour des enjeux importants

Les Alliances de la connaissance peuvent contribuer à stimuler l'entrepreneuriat par :

- l'introduction de l'éducation à l'entrepreneuriat dans toutes les disciplines
- l'offre de nouvelles possibilités d'apprentissage en vue de l'application des compétences entrepreneuriales

L'enseignement supérieur et les entreprises peuvent partager leur savoir par :

- des activités d'études en entreprise reconnues dans le cursus
- des essais de dispositifs innovants
- des échanges d'étudiants, de chercheurs et de personnel
- la participation de professionnels en entreprise à l'enseignement et à la recherche

« Le personnel de l'usine a eu la chance d'interagir avec un groupe d'étudiants qui présentait un mode de pensée et une capacité à résoudre les problèmes de manière totalement nouvelle »

« Lors des relations avec l'entreprise, les problèmes formaient des défis nettement plus complexes. Cela nous a beaucoup motivés et nous a incités à y participer activement »

Témoignages d'un étudiant de l'université de Patras, en Grèce, et d'une entreprise partenaire, VOLVO, ayant pris part à l'Alliance de la connaissance Teaching Factory (KNOWFACT)



Les Alliances de la connaissance en quelques mots

- Projets : 2-3 ans
- Plafond de financement : 700 000 euros (projet de 2 ans) et 1 000 000 d'euros (projet de 3 ans)
- Les organismes installés dans un pays participant au programme peuvent postuler
- Un projet doit compter au minimum 6 organismes d'au moins 3 pays participant au programme différents. Il doit aussi impliquer au moins 2 établissements d'enseignement supérieur et au moins 2 entreprises
- Ouverture à tous les domaines et disciplines et à la collaboration transsectorielle

Projets de renforcement des capacités

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent prendre part à des projets de renforcement des capacités en coopération. Ces projets sont définis et gérés par un groupement d'établissements d'enseignement supérieur de pays participant au programme, d'une part, et de pays partenaires*, d'autre part.

Ces projets sont de deux types :

- **Projets communs** aidant les établissements d'enseignement supérieur des pays partenaires à se développer et se moderniser et à partager de nouveaux cursus et méthodes ou supports d'enseignement. Ils améliorent également l'assurance qualité et la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur.
- **Projets structurels** facilitant le développement et la réforme des établissements et systèmes d'enseignement supérieur dans les pays partenaires. L'objectif est ici d'accroître la qualité et la pertinence et de promouvoir la coopération régionale.

Dans certains pays partenaires voisins de l'UE, les projets de renforcement des capacités peuvent aussi inclure un volet mobilité au profit des étudiants et du personnel.

* Les pays partenaires industrialisés ne sont pas éligibles à cette action.

« L'enthousiasme renouvelé des étudiants stimule le personnel, les universités bénéficient de liens accrus entre communautés et les communautés tirent profit des idées neuves des étudiants »

Michelle Lamb

Université de Roehampton (R-U), à propos des avantages d'un partenariat entre universités de Jordanie, du Liban, du R-U, d'Irlande, de Suède et de Bulgarie.

A photograph of a diverse group of people in professional attire. A man in a dark suit and striped tie is smiling broadly while looking at a document. Next to him, a woman with dark hair tied back in a bun with a blue flower accessory is also smiling and looking at the document. The background is slightly blurred, suggesting an office or meeting environment.

Les projets de renforcement des capacités en quelques mots

- Projets : 2-3 ans
- Définis et gérés par un groupement d'universités de pays participant au programme et d'une autre région du monde.
- **Projets communs** aidant tous les partenaires à se développer et se moderniser, à partager de nouveaux cursus et méthodes ou supports d'enseignement et à améliorer l'assurance qualité et la gouvernance.
- **Projets structurels** qui facilitent le développement et la réforme des établissements et systèmes d'enseignement supérieur, accroissent la qualité et la pertinence et promeuvent la coopération régionale.



3e partie :

Soutien à la réforme des politiques

Action-clé 3 d'Erasmus+ : Le Soutien à la réforme des politiques offre un appui aux décideurs en fournissant l'environnement le plus efficace au développement de l'éducation et de la formation.

Le Soutien à la réforme des politiques renforce le savoir et les faits sur lesquels reposent les décisions politiques en encourageant la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, les organisations internationales et les décideurs.

Les activités de ce domaine ont pour but d'atteindre les objectifs d'Europe 2020 en matière d'éducation, de formation et de jeunesse en renforçant la coopération entre tous les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, y compris l'enseignement supérieur et les autorités étatiques.

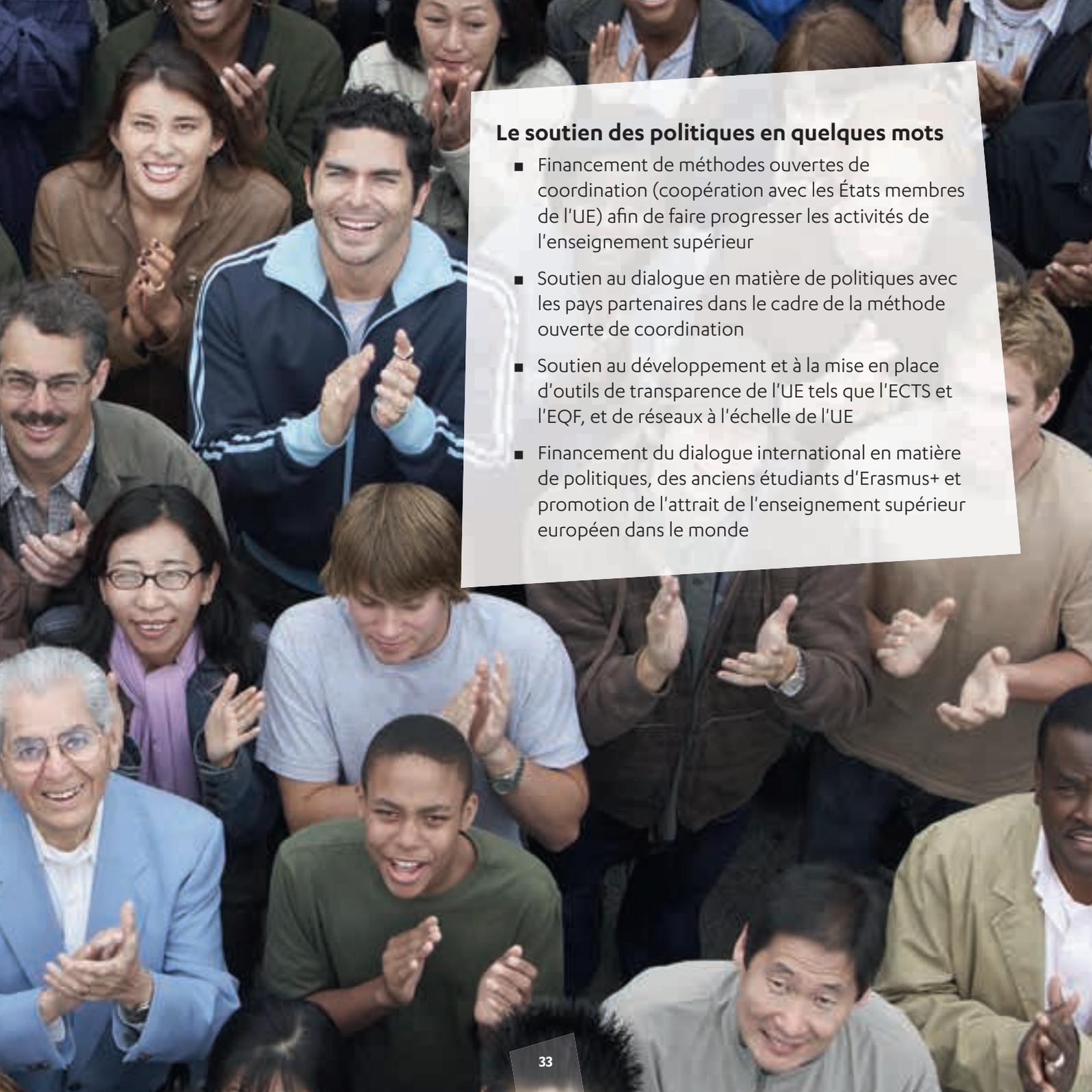
Activités de soutien des politiques

Ces activités contribuent à améliorer les politiques essentielles à la croissance et à la création d'emplois.

Par l'intermédiaire de diverses activités telles que l'examen par des pairs, l'expérimentation de politiques avec les autorités nationales et régionales, la fourniture d'outils européens tels que le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), la coopération avec des réseaux d'universités et l'appui au Processus de Bologne, le soutien de l'UE facilite la modernisation des politiques d'enseignement supérieur en Europe et dans les pays partenaires.

Le dialogue en matière de politiques et les anciens étudiants d'Erasmus+ contribueront à promouvoir une zone européenne d'enseignement supérieur. Les appels à propositions feront l'objet d'une publication annuelle par l'Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture. Ils inviteront les États, les organismes intéressés et les chercheurs à postuler.





Le soutien des politiques en quelques mots

- Financement de méthodes ouvertes de coordination (coopération avec les États membres de l'UE) afin de faire progresser les activités de l'enseignement supérieur
- Soutien au dialogue en matière de politiques avec les pays partenaires dans le cadre de la méthode ouverte de coordination
- Soutien au développement et à la mise en place d'outils de transparence de l'UE tels que l'ECTS et l'EQF, et de réseaux à l'échelle de l'UE
- Financement du dialogue international en matière de politiques, des anciens étudiants d'Erasmus+ et promotion de l'attrait de l'enseignement supérieur européen dans le monde

Activité spécifique : Jean Monnet

Les activités Jean Monnet stimulent l'enseignement et la recherche sur l'Union européenne et encouragent le dialogue entre universitaires et décideurs de l'UE et du monde entier. Parmi les actions Jean Monnet, on peut citer :

Chaires Jean Monnet : postes d'enseignement spécialisés dans les études européennes destinés aux professeurs d'université et maîtres de conférences (durée d'enseignement minimale : 90 heures par année universitaire).

Modules universitaires Jean Monnet : programmes d'enseignements courts, mono- ou multidisciplinaires ou cours dans le domaine des études sur l'UE dans un établissement d'enseignement supérieur (durée d'enseignement minimale : 40 heures par année universitaire).

Centres d'excellence Jean Monnet : foyers de connaissance sur les thèmes relevant de l'UE encourageant les liens transfrontaliers et la coopération multidisciplinaire. Les établissements d'enseignement supérieur du monde entier peuvent postuler.

Réseaux Jean Monnet : ils encouragent la création et le développement de groupements internationaux d'établissements d'enseignement supérieur, de centres d'excellence, de départements, d'experts individuels, etc.

Projets Jean Monnet : activités promouvant l'innovation, l'enrichissement réciproque et la diffusion de contenus relatifs à l'UE issus de la base (durée : 12-24 mois) :

- les **Projets d'innovation** explorent de nouvelles méthodes visant à rendre les thèmes relatifs à l'UE plus attrayants et plus facilement adaptables aux différentes populations cibles (ex. : projets de type Learning EU @ School)
- les **Projets d'enrichissement réciproque** cherchent à promouvoir les débats sur les thèmes de l'UE et à approfondir les connaissances sur l'UE et ses processus dans des contextes spécifiques
- les **Projets de diffusion de contenu** recouvrent essentiellement les activités de génération et de partage d'informations

Jean Monnet soutient également les **organismes et associations** :

- approfondissant les activités d'enseignement et de formation sur les thèmes de l'UE au niveau post-master et/ou au profit d'autres parties intéressées pertinentes. Ces actions encouragent également les activités d'analyse de thèmes relatifs à l'UE et leur enseignement, enrichissent ces sujets et contribuent à accroître leur popularité
- contribuant spécifiquement à l'étude du processus d'intégration européen

Il doit s'agir d'associations interdisciplinaires et ouvertes à tous les professeurs, enseignants et chercheurs se spécialisant dans les questions européennes dans leur pays ou région. Seules les associations titulaires d'un statut officiel et juridiquement indépendantes sont susceptibles d'être soutenues.







Informations destinées aux postulants

Où trouver de plus amples informations?

ec.europa.eu/erasmus-plus

Où déposer ma candidature?

Les étudiants et le personnel sont invités à s'adresser au service international ou Erasmus+ de leur établissement d'enseignement supérieur.

Pour postuler à la participation à un master commun, contactez le consortium via :

<http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/jointmasterdegrees>

Les organismes sont invités à contacter :

- leur Agence nationale Erasmus+ pour ce qui concerne la mobilité des étudiants et du personnel et les Partenariats stratégiques :
ec.europa.eu/education/tools/national_agencies_en.htm

OU

- l'Agence exécutive Éducation, audiovisuel et culture (EACEA) de Bruxelles pour les masters communs, les Alliances de la connaissance, les Partenariats de renforcement des capacités, les Projets de soutien des politiques et Jean Monnet :
eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus_en

Si vous représentez l'établissement d'enseignement supérieur d'un pays partenaire désireux de postuler à la mobilité de crédits, contactez votre université partenaire dans un pays participant au programme, qui se chargera de la demande de financement.



Erasmus+

Quelles opportunités pour l'enseignement supérieur?

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne

2013 – 40 pp. – 21 x 21 cm

ISBN 978-92-79-34566-1

Doi :10.2766/64212

© Union européenne, 2014

Photos : © Shutterstock, sauf indication contraire

Imprimé en Italie

*Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.*

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*): Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800
ou peuvent facturer ces appels.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE ?

Publications gratuites :

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne.
Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site
<http://ec.europa.eu> ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes :

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du *Journal officiel de l'Union européenne*, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne) :

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne
(http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

Pour de plus amples informations :
ec.europa.eu/erasmus-plus

ou rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux :

 Erasmus+

 #ErasmusPlus



Office des publications



ISBN 978-92-79-34566-1

Doi:10.2766/64212